

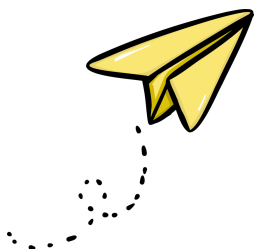


NEWSLETTER RH DES UNITÉS

Edition n°74 - Septembre 2026



Toute l'équipe du Service Ressources Humaines est heureuse de vous retrouver après cette pause estivale !
Pour cette rentrée, découvrez cette newsletter riche en actualités.



Actualités du CNRS

Ajustement des dispositifs dédiés à la mobilité pour les IT

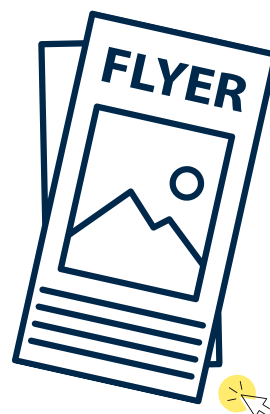
Depuis juillet 2026, la DRH a ajusté les dispositifs dédiés à la mobilité.

Ces dispositifs revus impliquent plusieurs changements pour les agents :

- La mise en place d'une campagne unique de mobilité : [de mi-avril à mi-mai 2027](#)
- La mise en place **des mobilités au fil de l'eau pour l'ensemble des fonctions** après arbitrage des instituts. Des offres seront donc publiées tout au long de l'année sur le [Portail Emploi du CNRS](#).

Par ailleurs, pour accompagner les agents de la circonscription, le Service des ressources humaines de la délégation a réalisé un flyer pour présenter ces changements et les impacts sur les projets de mobilité.

Consultez-le !



Utilisation de l'adresse mail du CNRS (@cnrs.fr)

Nous vous rappelons la nécessité pour les agents CNRS, d'activer et de consulter régulièrement votre adresse cnrs (@cnrs). Cette adresse est utilisée notamment pour toutes les communications officielles et institutionnelles.

Indemnités télétravail

La régularisation de l'indemnité de télétravail 2025 a été versée sur la **paie du mois d'août** pour tous les agents. En cas de changement de l'organisation de votre télétravail, merci d'en informer votre gestionnaire afin qu'une nouvelle décision soit établie conformément à l'exercice de votre télétravail.

Pour rappel, tout jour de télétravail non posé et/ou non validé dans AGATE TEMPO ne sera pas indemnisé et un remboursement des sommes perçues à tort pour les jours fixes de de télétravail de l'année N sera effectué en N+1.

Stagiaires étudiants

Les stagiaires étudiants peuvent consulter et télécharger leurs bulletins de paie sur le site de l'**ENSAP**.

Afin d'accéder à leur dossier administratif dématérialisé, ils doivent activer leur coffre-fort numérique.

Remboursement des frais de transport

TISSEO a augmenté ses tarifs depuis le **1^{er} juillet 2026**.

Pour rappel, **la participation du CNRS aux frais de transport se fait sur la base du tarif le plus économique pratiqué par les transporteurs**. Pour Tisséo, il s'agit de l'abonnement annuel (625,40 €) divisé par 12 soit 52,12 €. Le CNRS prendra donc en charge 75% de 52,12 € soit 39,09 €/mois (*que votre abonnement soit annuel ou mensuel*).

Cette participation couvre le coût du ou des titres de transport permettant d'effectuer le trajet dans le temps le plus court entre votre résidence habituelle la plus proche de votre lieu de travail et votre lieu de travail.

Cumul d'activité

Les agents devront préciser dans leur demande sur Ariane le nombre d'heures de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD).

Pour rappel, ci-dessous les équivalences entre CM et TD :

- 1 heure CM = 1.5 h travaux dirigés (TD)
- 1 heure TD = 1 hTD

Congé supplémentaire de naissance

Pour demander un congé supplémentaire de naissance, vous devez compléter le formulaire désormais disponible sur **Ariane**.

Au moment de l'envoi de votre demande dans Ariane, un accusé réception vous est adressé par mail et le Primo valideur est également notifié par mail.

Mesures conservatoires budgétaires

Tout recrutement avec un financement sur les Ressources Propres Banalisés (RPB) doit être justifié avec l'accord de l'institut et de la DSFIM.

Ces accords doivent être déposés dans Canopé lors de la demande de recrutement.

Fermeture de SIRHUS

Aucune saisie ou activation de contrat ne sera possible du **25/09 au 05/10** car SIRHUS sera fermé afin de permettre l'installation d'une nouvelle interface.



Campagne Supplément familial de Traitement (SFT)

Chaque année, les agents qui bénéficient du supplément familial de traitement doivent actualiser leur situation via une tâche dédiée dans ARIANE.

Chaque agent bénéficiaire va recevoir un mail l'invitant à le faire [avant la date limite fixée au 31 octobre 2026](#).

Mutuelle (Part Social Complémentaire - PSC)

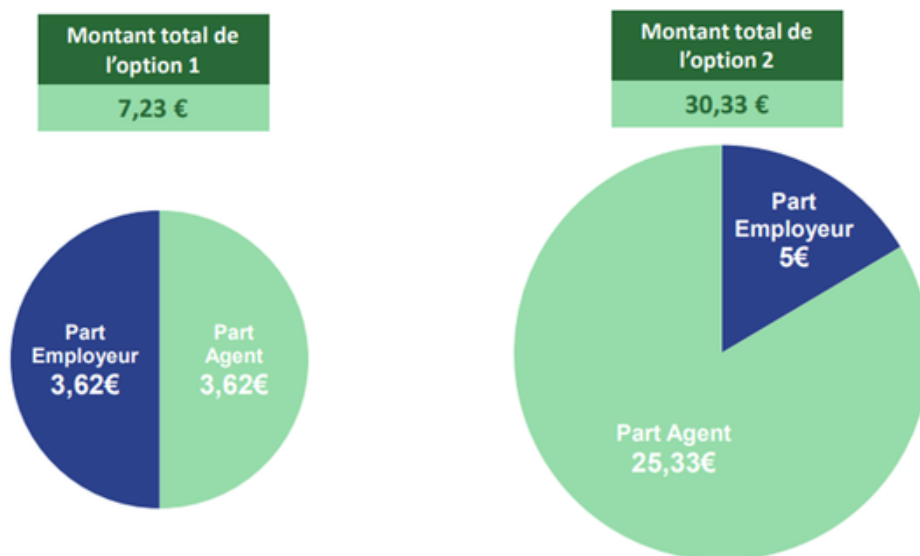
Le prélèvement pour les cotisations d'adhésion a été réalisé sur [la paie du mois de juillet](#) avec effet rétroactif au 1^{er} jour du contrat d'adhésion soit [le 1^{er} mai 2026 au plus tôt](#).

Afin de vous aider dans la compréhension du bulletin de salaire mentionnant la PSC, vous trouverez ci-dessous :

1. La répartition de la cotisation du socle

- Participation forfaitaire employeur : 37.70 € (50% de la cotisation d'équilibre)
- Part individuelle forfaitaire : 15.08 € (20% de la cotisation d'équilibre)
- Part individuelle solidaire : 0.74% de la rémunération brute dans la limite du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (4 005 € en 2026) (traitement brut et primes soumises à la CSG et CRDS)
- Part additionnelle aide aux retraités : 2.65% du montant total HT de la part individuelle
- Part additionnelle fonds d'action sociale : 1.77% du montant total HT de la part individuelle

2. La structure des garanties optionnelles



La cotisation optionnelle de l'agent est prélevée directement sur son compte bancaire par MGEN. L'employeur doit rembourser 50% de l'option à l'agent (sur le bulletin de salaire) plafonné à 5€. Cette participation employeur a été mise en place en juillet.

Pour rappel, **les nouveaux recrutés recevront un lien permettant la création de leur espace personnel sur leur adresse mail CNRS**. La création de leur espace personnel est indispensable pour demander une dispense et éviter une affiliation d'office. Sans action de l'agent, il sera affilié d'office et verra apparaître sur son bulletin de salaire un prélèvement pour les cotisations correspondantes.

Pour toute difficulté pour la création de votre espace personnel ou toute question sur les garanties, vous pouvez contacter la MGEN sur le numéro dédié : 09 72 72 16 17.

DUODAY

Cette année, la Délégation Occitanie Ouest du CNRS participe à la journée du DuoDay qui aura lieu **le 19 novembre 2026** lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).

L'évènement DuoDay propose aux employeurs d'accueillir pour une journée des personnes en situation de handicap désireuses de découvrir un métier spécifique en composant des duos avec des professionnels volontaires.

Ces rencontres sont l'occasion pour des agents du CNRS de faire découvrir à des personnes en situation de handicap leurs activités et leur environnement de travail, de changer le regard sur le handicap et de les sensibiliser à la politique engagée par le CNRS.



Si cela vous intéresse, vous pouvez contacter la Référente Handicap de la Délégation **avant le 6 novembre** afin de déposer votre candidature.

 cnrs-handicap.referent.DR14@cnrs.fr

Places en crèche

Depuis le **01 janvier 2026**, il est possible de déposer un dossier d'attribution de place en crèche auprès des services de la Section Régionale d'Action Sociale (SRIAS).

Pour une entrée en crèche entre le **01/01/2027** et le **31/08/2027**, les demandes doivent être déposées entre le **11/09/2026** et le **05/10/2026** via le site de la SRIAS. Une commission d'attribution sélectionnera les dossiers en fonction du nombre de places disponibles. **Les résultats seront communiqués en suivant aux agents.**

Les métiers insolites du CNRS - Épisode #3

Découvrez le 3ème épisode réalisé par Chloé SENAT :

Avec **Tetyana JIANG**, ingénieure de recherche qui travaille en tant qu'expérimentatrice en vol à SAFIRE.

Son rôle ? Assurer la coordination entre les équipes scientifiques à bord et le poste de pilotage, pour que chaque mission se déroule avec précision et sécurité.

Ce que vous allez découvrir :

- comment elle organise la communication entre les chercheurs et les pilotes pour optimiser les trajectoires de vol et les prélèvements de données.
- pourquoi ce travail d'interface est essentiel pour la réussite des missions, aujourd'hui comme pour les décennies à venir.
- une immersion au cœur de plusieurs campagnes scientifiques en vol.



FORMATIONS

2ème campagne du Compte Personnel de Formation (CPF)

Les demandes de mobilisation du Compte Personnel de Formation au titre de la seconde campagne 2026 devront être déposées **le 30/09/2026 au plus tard**. Ces demandes concernent uniquement des formations s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Pour toute information complémentaire sur ce dispositif, consultez le guide !

Pour tout projet de dépôt d'une demande, contacter au préalable :

✉ karine.martinerie@cnrs.fr et severine.payrau@cnrs.fr



Formation “Manager grâce à l’intelligence émotionnelle”

Objectifs de la formation

Développer sa compétence émotionnelle de manager :

- Maintenir ou rétablir son équilibre émotionnel dans les situations managériales délicates,
- Prendre en compte l'impact des émotions sur la performance de l'équipe,
- Prendre en compte les émotions individuelles et collectives.

La formation se tiendra **les 12 et 13 octobre 2026** à la DR14 et s'adresse à tous les managers.

✉ karine.martinerie@cnrs.fr

Formation “Les fondamentaux de la laïcité”

En vertu de l'article L121.2 du Code Général de la Fonction Publique, **tous les agents de la fonction publique ont l'obligation de se former au principe de laïcité d'ici la fin de l'année 2026.**

Proposée par la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique, une formation en ligne sur "Les fondamentaux de la laïcité", d'une durée de 2h15, expose les principes de neutralité et de laïcité à travers leurs fondements historiques et juridiques et permet par des mises en situation, d'en appréhender les enjeux et d'adopter un positionnement adéquat dans le cadre de ses fonctions.

Les inscriptions se font directement sur la plateforme MENTOR ! ✉

L'attestation de suivi de la formation est à transmettre au Pôle Formation de la délégation

✉ dr14.liste.formationpermanente@dr14.cnrs.fr

AGENDA & WEBINAIRES

Actions à venir en matière d'égalité professionnelle

- Le mardi 22 septembre de 13h30 à 15h00, **le café de l'égalité** dit de rattrapage sur les enjeux de la santé mentale des femmes en recherche sur la base de la journée dédiée du 7 juillet dernier.
- Le mardi 29 septembre 2026 de 9h00 à 12h30, dans le cadre du plan d'accompagnement des parentalités, la conférence **“Les effets de la maternité sur la carrière : paroi et plafond de verre accrus ?”** qui se déroulera dans les locaux de l'IPBS.
- Le mardi 29 septembre 2026 de 9h00 à 12h00, dans le cadre du projet Elisabeth financé par le FEP **une fresque de la santé mentale** en salle pullman à la Délégation, une seconde fresque se déroulera au même endroit **l'après-midi de 14h00 à 17h00**. Chaque session accueillera au maximum 12 participant.es

Inscription gratuite mais obligatoire auprès de :  laurence.neuville@cnrs.fr



Retrouvez l'intégralité de nos newsletters en un clic !



Vos contacts



CNRS Pratique